

Réforme du système des retraites



Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Introduction

Réforme des retraites : une volonté politique

- Création d'un système universel de retraite où 1 euro cotisé donne le même droit, quel que soit le statut.
- Nomination le 14/09/17 de Jean Paul Delevoye comme Haut-Commissaire à la réforme des retraites.

Méthodologie de la concertation

- 6 réunions de concertation d'avril à juillet 2018 portant sur 3 thèmes :
 - Les principaux constats sur le système actuel - enjeu du système cible,
 - Les droits non contributifs - principaux constats du système actuel (maladie, maternité, assimilé chômage, etc.),
 - les droits familiaux de retraite – constats.

- A la rentrée 2018, nouveaux thèmes :
 - la gouvernance du système, l'architecture financière,
 - les départs anticipés , (pénibilité incapacité),
 - la période transitoire, la génération concernée...
 - Cumul emploi retraite.

Méthodologie de la concertation

Depuis avril 2018, une communication interne systématique :

- Communiqué UNSA Info après chaque réunion,
- Des articles dans Unsa Mag,
- Des articles dans Protec'Info,
- Réunions de la Commission Retraite,
- Des réunions d'information et des échanges dans nos structures.

Calendrier

- **D'avril 2018 à mai 2019** = concertation sur le système cible
- **Juin ou juillet 2019** = transmission des préconisations du HCRR
- **Décembre 2019 / janvier 2020** = projet de loi cadre

Quelques éléments de constat sur le système actuel

- Un régime par répartition et solidaire,
- 42 systèmes de retraites coexistants,
- Au cours de la vie : 3,1 régimes de retraite en moyenne pour chaque assuré social,
- Pour le privé une retraite à 2 étages (base + complémentaire à points),
- Pour les régimes spéciaux et pour les fonctionnaires d'état : régime à 1 étage (intégré).

Quelques éléments de constat sur le système actuel

● Il existe des différences :

- Sur la durée d'assurance et les bornes d'âge, sauf pour le privé et les fonctionnaires ,
- Sur le mode de calcul de la pension (25 meilleures années pour les salariés du privé / 6 derniers mois pour les fonctionnaires et les régimes spéciaux),
- Sur les taux de cotisations salariés ,
- Sur les taux de cotisations employeurs,
- Sur les droits familiaux de retraites,
- Sur les règles appliquées au veuvage,
- L'incapacité .

Quelques éléments de constat sur le système actuel

● Ces constats peuvent se traduire par :

- Une impression d'illisibilité et d'iniquité,
- Des difficultés pour calculer les pensions et notamment pour les polypensionnés,
- Une prise en compte d'éléments de solidarité qui peuvent être différentes en fonction des régimes.

Pour plus d'infos...

- Se procurer le protect' info UNSA - Spécial retraites

Constats que l'UNSA porte dans la concertation

- Système de plus de 70 ans construit sur des différences statutaires, de métiers,
- Système par répartition = pilier du modèle social français qui repose sur un principe de solidarité intergénérationnelle,
- Des réformes passées qui stabilisent financièrement le système et qui font converger les règles,
- Système fortement redistributif,
- Un taux de remplacement du salaire net moyen de fin de carrière qui s'élève à 74% pour les hommes et 72,5% pour les femmes,
- Un taux de remplacement quasi similaire entre le privé et le public.

Ce que dit le HCRR sur le projet de réforme

- Régime universel public par répartition,
- Régime à points,
- Concernerait l'ensemble de la population assurée aujourd'hui,
- Pension assurée jusqu'à 3 PASS (121.572 €),
- Donnerait lieu au versement d'une pension unique,
- 1 euro cotisé = les mêmes droits,
- Calcul sur toute la carrière pour tous,
- Pas de remise en cause des bornes d'âges,
- Mise en place d'une surcote.

Qu'est ce qu'un régime à points ?

- Les cotisations seraient versées chaque année et converties en points,
- L'ensemble de la carrière serait prise en compte (suppression des 25 meilleures années et des 6 derniers mois),
- La pension à la liquidation serait = nombre de points cumulés x valeur de service du point,
- Il pourrait y avoir des éléments de solidarité (exemple : points pour enfant(s)).

Ce que dit le HCRR sur le projet de réforme

- Permettrait le maintien des équilibres financiers actuels,
- Veillerait à la compétitivité des entreprises,
- Indexations des points acquis sur la base des salaires,
- Les primes des fonctionnaires et des salariés relevant des régimes spécifiques seront prises en compte avec l'ouverture d'une concertation sur les carrières et les rémunérations des fonctionnaires,
- Taux de cotisation de 28% pour l'ensemble des salariés (hors indépendants et agriculteurs).

Ce que dit le HCRR sur le projet de réforme

- Maintien d'éléments de solidarité identiques pour tous,
- Droits familiaux : disparition de la bonification de pension pour trois enfants et plus, mise en place d'une bonification de pension dès le premier enfant,
- Reversion : assurer au conjoint survivant un niveau de vie égal à 66 % des revenus du couple.

Ce que dit le HCRR sur le projet de réforme

- Prise en compte de la pénibilité,
- Préservation des carrières longues,
- Favoriser le cumul emploi retraite et l'ouvrir à tous les salariés indépendamment du statut,
- Minimum de pension contributif et de l'ASPA.

Ce que dit le HCRR sur le projet de réforme

- Une gouvernance paritaire,
- Une structure de préfiguration dès 2020,
- Mise en place de la réforme en 2025 donc génération 1963.

Mais au final...

- C'est le Président qui tranchera !

Ce que porte l'UNSA

Nécessité d'avoir des **mandats politiques** pour peser sur les choix du gouvernement

- L'UNSA doit **être motrice** pour apporter des améliorations au système de retraite.

Il faut donc que la future réforme :

- Débouche sur un **maintien du système par répartition et solidaire,**
- Un taux de **remplacement le plus proche des revenus** d'activité et **comparables** à ceux observés aujourd'hui ,
- Qu'elle permette d'identifier ce qui relève de la **solidarité** et ce qui relève de la **contributivité,**
- Ne débouche **pas sur la remise en cause des statuts .**

Ce que porte l'UNSA

- Prenne en compte la **pénibilité** au travail, les **carrières longues, carrières accidentées, égalité femmes-hommes** ...etc,
- Garantisse une **pension minimum** à chacun et une **indexation qui évite un décrochage** entre les pensions et les salaires,
- **Garantisse les droits déjà acquis** pour chaque assuré social.